

**Assainissement non collectif
Demande d'autorisation de rejet
En milieu hydraulique superficiel**



Cette demande est à remplir pour les rejets en milieu hydraulique superficiel, dans les cas où les conditions d'infiltration ou les caractéristiques des effluents ne permettent pas d'assurer leur dispersion dans le sol et sous réserve des dispositions prévues par la réglementation.

Demandeur

Nom et prénom :
Adresse :
Commune : Code postal : Tèl :

Identification du projet

Date de la demande d'installation : / / Numéro de PC ou DT :
Collectivité gestionnaire du SPANC :
Adresse de la parcelle (n° rue ou lieu dit) :
Commune : Code postal :
Références cadastrales :
Type de filière projetée :
.....
Nature du milieu hydraulique dans lequel s'effectuera le rejet :

cours d'eau - Nom :
fossé privé - Nom de l'exutoire : Nom du propriétaire :
fossé de voirie – Voie communale n° ou Route départementale n°

Propriété située dans le zonage d'assainissement non collectif approuvé..... oui non
Joindre un plan de masse situant le point de rejet et un extrait de carte IGN au 25ème.

Engagement du demandeur

Je soussigné,, propriétaire de l'habitation, m'engage à réaliser une installation d'assainissement autonome qu'après réception de l'autorisation de rejet et validation du projet conforme par le SPANC, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennité du fonctionnement de mon installation notamment par la réalisation d'un entretien adapté et le respect des consignes d'utilisation des ouvrages.

A....., le Signature (précédée de la mention " lu et approuvé")

**Assainissement non collectif
Demande d'autorisation de rejet
En milieu hydraulique superficiel**



Avis du SPANC chargé du contrôle de projet

Nom du technicien :	Numéro dossier :
Coordonnées :	
SPANC du Grand-Figeac Pôle de Lacapelle-Marival - ZA D'Espeyroux 46120 LACAPELLE-MARIVAL	
Date de la visite de projet : / /	
Avis favorable	
Avis défavorable pour la raison suivante :	
.....	
A Figeac, le	P/ le Président, Le Vice-président chargé de l'Eau l'Assainissement et du Chenil
	Fausto ARAQUE

Demande d'autorisation à transmettre par le Technicien

- au Maire si rejet en fossé de voirie Communale
- au propriétaire si rejet en fossé privé
- au Département si rejet en voirie départementale
- à la DDT si cours d'eau

Décision de l'autorité gestionnaire du milieu

Autorisation acceptée
Autorisation refusée
Avis Service Police de l'Eau (DDT), dans le cadre des rejets en cours d'eau :

Commentaires :

.....
.....
.....
.....

A....., le Signature :